



Sessione di u 30 di ghjennaghju di u 2023
Session du 30 janvier 2023

Decisione N° 2023-7
Décision N° 2022-7

Puntu d'infurmazione nantu à l'individualizazione in sustegnu à i territorii
Point d'information sur les individualisations en soutien aux territoires

L'an deux mille vingt trois, le 30 janvier, la Chambre des Territoires convoquée le 16 janvier 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARENA Jean Baptiste, ARMANET Guy, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

Etaït représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

FAZI Bianca à PAOLINI Julien
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien
MARIOTTI Marie Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles
PANZANI Jean Paul à PONZEVERA Juliette
VINCIGUERRA Alexandre à GIOVANNANGELI Gilles

Etaient absents et excusés : Mme et M.

MATTEI Flora, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, BERTOLOZZI Paul Antoine, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-7, relatif au point d'information sur les individualisations en soutien aux territoires.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

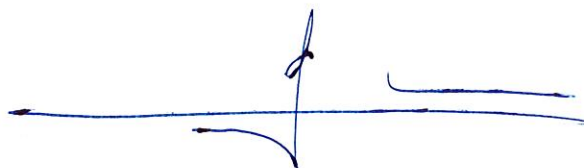
À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président du point d'information portant sur les individualisations des aides aux territoires actées par le Conseil exécutif de Corse en 2022, détaillées comme suit :

- « Territorii, pieve è paesi vivi » pour un montant de 40 531 720 euros,
- Aides au titre de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 8 913 336 euros,
- « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour un montant de 15 322 500 euros,
- Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne pour un montant de 10 327 000 euros.

PREND ACTE de la volonté du Président de maintenir le niveau d'intervention financière à destination des territoires en 2023.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni